



TEST d' APTITUDES NATURELLES

Domaine de la Reillane
Quartier Reillane
83340 Le Cannet-des-Maures

Feuille d'Engagement

une feuille par chien **date limite d'engagement le 25 novembre 2018**

Propriétaire :	
Adresse	
Tel :	Mail :

XX

Nom du chien (avec son affixe)	
N°LOF :	Sexe :
Date de naissance :	Identification :
Nom du père :	N° LOF :
Nom de la mère :	N° LOF :
Nom du producteur :	

Je certifie sur l'honneur ces déclarations sincères et véritables et que mon chien ou mon chenil n'est pas à ma connaissance , au jour où j'ai signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de ce T.A.N..

Le Club décline toute responsabilité du fait de vol, perte, fuite, maladie,mort des animaux, morsures etc.....et cela quel que soit le cas ou la cause. Les propriétaires sont seuls responsables des préjudices occasionnés par leur chien. Par le seul fait de l'engagement de leur chien, ceux ci acceptent sans condition ni réserve l'intégralité du présent règlement. Tous les cas non prévus et toutes les contestations relatives à son application seront jugés immédiatement et sans appel par les Membres du Comité présents .

A _____ Le : _____
Signature du propriétaire à faire précéder de « Lu et approuvé »

T.A.N. :	30€ x.....	=
Participation au Repas	25€ x.....	=.....
Seuls les repas réservés et payés seront prix en compte		
	Total :	=

Les feuilles d'engagement et le Chèque à l'ordre du Club du Braque du Bourbonnais sont à expédier à :
Mr Bernard Garcia 22 rue Madeleine 33730 Villandraut
pour tous renseignements : Tel : 06 84 80 60 88

Attention, seuls les chiens de plus de 6 mois et de moins de 36 mois peuvent passer le TAN.
Pour la confirmation, les chiens doivent avoir 12 mois révolus.
Pensez à vous munir du carnet de santé de votre compagnon, ainsi que du certificat de naissance et de la carte d'identification.

